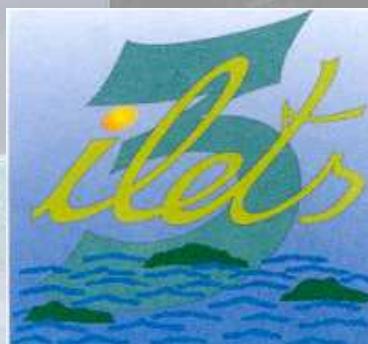


Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM



Ville des Trois Ilets

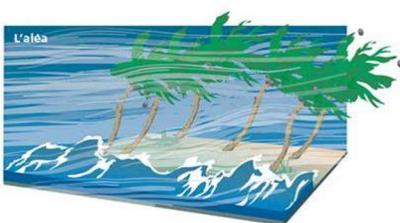


Les risques naturels

Des phénomènes naturels tels que les séismes, les cyclones ou des glissements de terrains deviennent des aléas naturels lorsqu'ils apparaissent de façon répétée, c'est à dire lorsque l'on tient compte de leurs fréquences statistiques.

Ces aléas deviennent des risques que s'ils provoquent des nuisances aux sociétés humaines et à leurs œuvres. Dans cette notion de risque, il faut donc notamment prendre en considération les densités de population mais également leurs degrés d'organisation. Par exemple, un phénomène naturel peut demeurer un aléa quand il se produit dans une zone déserte, mais il deviendra un risque si il se produit dans une zone habitée.

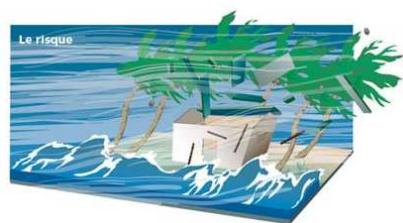
On distingue également les aléas premiers (par exemple les secousses sismiques) et les aléas seconds, ceux qui en découlent directement (glissements de terrains postérieurs au séisme par exemple).



L'aléa



L'enjeu



Le risque

LES ALEAS SUR LA COMMUNE DES TROIS ILETS



Tempête

Une grande partie du littoral est exposé au déferlement de la houle. Les zones inondables, par les effets de la marée de tempête, peuvent être étendues à certains endroits.



Tremblement de terre

La commune, comme l'intégralité de la Martinique, est située dans une zone de forte sismicité (zone III - le plus fort - du zonage sismique français). Sur le territoire communal, certains facteurs (zone de crête, rebord de mornes, mais aussi la présence de faille active) sont susceptibles d'accroître les signaux sismiques.



Mouvements de terrains

La commune est fortement concernée par les mouvements de terrain qui peuvent être de différentes natures : glissements de terrains, coulées, chutes de blocs et éboulements.



Inondation

De nombreuses zones sont soumises à un aléa inondation surtout aux abords des cours d'eau.



Volcan

L'aléa volcanique est quasi inexistant pour la commune. En effet, elle se situe loin des zones potentiellement exposées aux risques liés à une éruption de la Montagne Pelée, seul volcan actif du territoire martiniquais.

LES CONSIGNES GENERALES DE SÉCURITÉ



Les risques naturels

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal national d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

Cependant, si dans la majorité des cas ces consignes générales sont valables pour tout type de risque, certaines d'entre elles ne sont à adopter que dans des situations spécifiques.

C'est le cas, par exemple, de la mise à l'abri : le confinement est nécessaire en cas d'accident chimique, et l'évacuation en cas de brusque montée des eaux ou de raz de marée.

Il est donc nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

AVANT

Prevoir les équipements minimums :

- Radio portable avec piles ;
- Lampe de poche ;
- Eau potable ;
- Papiers personnels ;
- Médicaments urgents ;
- Couvertures ; vêtements de rechange ;
- Matériel de confinement.



S'informer en mairie :

- Des risques encourus ;
- Des consignes de sauvegarde ;
- Du signal d'alerte ;
- Des plans d'intervention (PPI).

Organiser :

- Le groupe dont on est responsable ;
- Discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Simulations :

- Y participer ou les suivre ;
- En tirer les conséquences et enseignement.

PENDANT

- Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.
- S'informer : écouter la radio : les premières consignes seront données par RCI, RFO ou autre radio locale.
- Informer le groupe dont on est responsable.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

APRÈS

- S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Évaluer :
 - Les dégâts ;
 - Les points dangereux et s'en éloigner.

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



Tempête

En cas d'alerte cyclonique, cinq niveaux de vigilance d'alerte sont prévus :

Le Niveau de vigilance « JAUNE » : SOYEZ ATTENTIF

- Tenez vous informer en consultant régulièrement le site de Météo France,
- Vérifier la présence de réserves nécessaires (alimentation, eaux, bougies, piles ...),
- Vérifier l'état de votre poste radio à pile,
- Evitez d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau,
- Ne prenez pas la mer pour une longue période sans obligation particulière.

Le Niveau de vigilance « ORANGE » : PRÉPAREZ-VOUS

- Prenez connaissance des bulletins météo et des consignes de comportements (internet, kiosque, radio, TV ...),
- Préparez votre habitation (protection des ouvertures, mise à l'abri des objets ...),
- Mettez hors eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation,
- Protégez vos embarcations nautiques par une mise à terre ou par une mise à l'abri,
- Rentrez les animaux (cheptel, volailles ...),
- Effectuez les derniers achats en vue d'acquitter une autonomie de quelques jours,
- Faite le plein de votre véhicule (sans vous précipiter et sans paralyser les stations services),
- Attention aux denrées stockées dans votre congélateur (perte en cas de coupure d'électricité),
- Protégez vos documents personnels (papiers d'identité, factures, certificats de garanties ...),
- Munissez vous d'argent liquide pour pouvoir acheter des produits de première nécessité.

Le Niveau de vigilance « ROUGE » : PROTÉGEZ-VOUS

- Restez informés des conditions météo observées et prévues et respectez les consignes de comportements (Internet, kiosque, radio, TV ...),
- Facilitez le travail des municipalités en obéissant aux consignes qui sont données,
- Si possible, rejoindre vos habilitations ou les abris prévus pour votre protection,
- Sauf cas de force majeure, évitez tout déplacement (à pied ou en véhicule),
- Démontez les installations aériennes (antennes, paraboles ...),
- Retirez ou arrimez tous les objets pouvant se transformer en projectile,
- Protéger toutes les ouvertures de votre habitation et fermez toutes les issues,
- Répartissez les moyens d'éclairage (bougies, lampes électriques) dans la maison,
- Préparez la pièce la plus sûre pour vous accueillir durant le passage du phénomène,
- Rentrez tous les animaux (y compris ceux de compagnie).

Le Niveau de vigilance « VIOLET » : CONFINEZ-VOUS

- Restez informés des conditions météo observées et prévues et respectez les consignes de comportements (Internet, kiosque, radio, TV ...),
- Ne circulez pas à l'extérieur (à pied ou en véhicule) sous peine de poursuites,
- Préparez la consolidation des portes intérieures,
- Restez à l'abri et ne sortez sous aucun prétexte,
- Eloignez-vous des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de rupture,
- Réfugiez-vous si nécessaire dans la pièce la plus sûre de votre habitation,
- Préparez-vous à subir des coupures d'électricité et d'eau potable,
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité,
- Quelle que soit la situation, restez calme et ne paniquez pas,
- Attendez impérativement les consignes des autorités avant de changer de posture.

Le Niveau de vigilance « GRIS » : RESTEZ PRUDENTS

- Evitez de sortir de chez vous et d'effectuer des déplacements inutiles,
- Ne gênez pas les équipes de secours,
- N'encombrez pas inutilement les réseaux téléphoniques,
- Eloignez-vous des points bas, du voisinage des cours d'eau et des pentes abruptes,
- Assitez vos voisins, en cas de besoin, ou de blessure et prévenez les secours,
- Réparez et consolidez votre habitation sans prendre de risques,
- Dégagez les alentours de chez vous et déblayez les abords,
- Ne touchez pas aux fils électriques, téléphoniques et autres câbles tombés à terre,
- Si vous devez impérativement employer votre véhicule, conduisez avec la plus extrême prudence,
- Ne franchissez pas les ravines et les fossés submergés,
- Vérifiez vos aliments conservés dans les congélateurs avant leur consommation,
- Vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer,
- Continuez à écouter les informations sur les médias.

Avant et pendant le passage	
JAUNE	Soyez attentifs
ORANGE	Préparez-vous
ROUGE	Protégez-vous
VIOLET	Confinez-vous
Après le passage	
GRIS	Restez prudents



LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

Tremblement de terre

En cas de séisme :

AVANT

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT

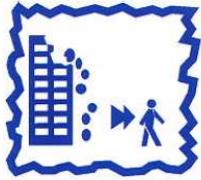
- Rester où l'on est :
 - À l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
 - À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...) ;
 - En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).
- N'allez pas chercher les enfants à l'école ; l'école s'occupe d'eux.



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



Coupez l'électricité et le gaz



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Évacuez le bâtiment



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

Mouvements de terrains

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

➡ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

➡ PENDANT

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

➡ APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités.



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur

En cas d'effondrement du sol :

➡ AVANT

- - S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

➡ PENDANT

- A l'intérieur :
 - - Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.
- A l'extérieur :
 - - S'éloigner de la zone dangereuse.
 - - Respecter les consignes des autorités.
 - - Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.



➡ APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités.



LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



Inondation

En cas d'inondation :

AVANT

S'organiser et anticiper :

- S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;
- S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté ;
- Simuler annuellement ;

et de façon plus spécifique

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures et autres, les matières et les produits dangereux ou polluants ;
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz ;
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- Amarrer les cuves, réservoirs, ... ;
- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...



Montez à pied dans les étages



Ne téléphonez pas:
Libérez les lignes pour les secours



Fermez la porte, les aérations



Écoutez la radio
pour connaître les consignes à suivre



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école:
l'école s'occupe d'eux

PENDANT

- Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus ;
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie ;
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline... ;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre ;

et de façon plus spécifique

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école ;
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés ;
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

APRÈS

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques ;
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, attendez la fin de la crue.

et de façon plus spécifique

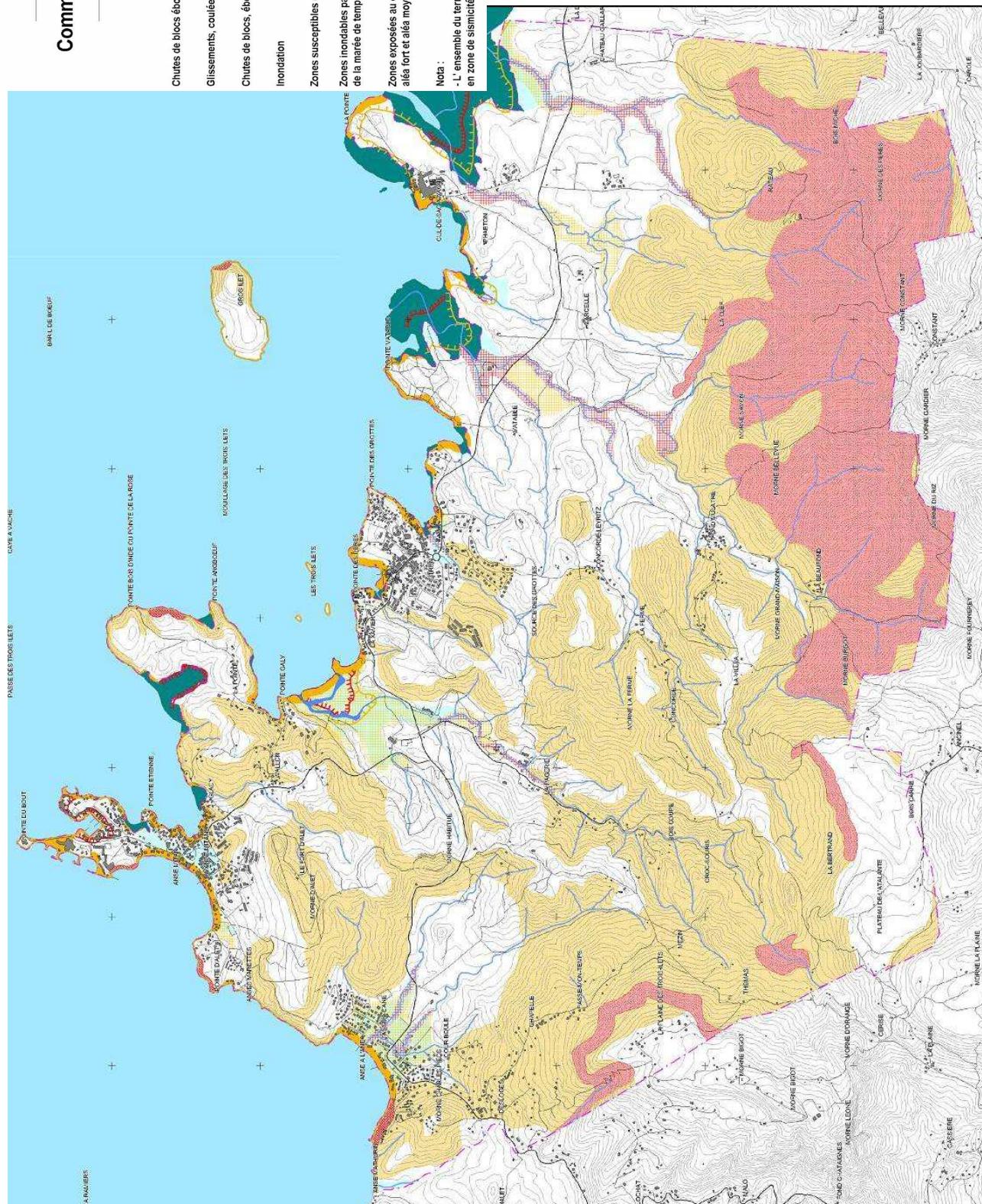
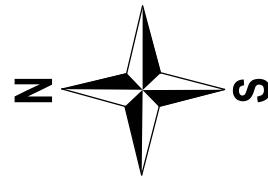
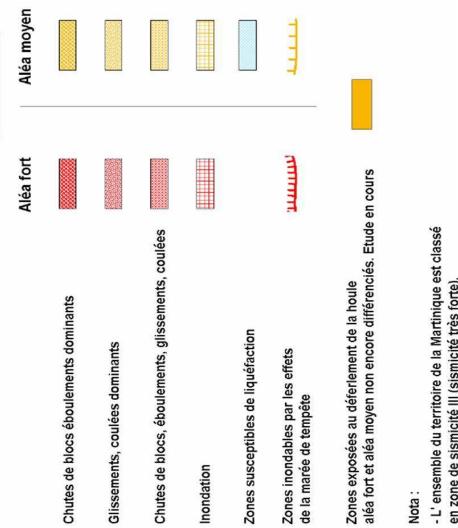
- Aérer ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) DES TROIS ÎLETS



Commune des Trois-Îlets



QUELQUES NUMEROS UTILES



Mairie
05 96 68 31 11



Police municipale
05 96 68 32 19



Gendarmerie nationale
05 96 68 74 75 - 05 96 68 31 06
17



Centre de Secours
05 96 30 91



SAMU
15



Pompiers
18



Toujours un temps d'avance

Météo France
08 92 68 08 08

Document réalisé par **GIBOYAU Ingénierie & Consultants**

N°7

Zone Artisanale de la Laugier
97215 Rivière Salée
Martinique



Tél. : 0596 57 90 05
Fax : 0596 57 90 07
Mail : giboyau421@orange.fr